

RESUME DU RAPPORT D'ENQUETE D'ADDICTOVIGILANCE HORS MEDICAMENT

ENQUETE NATIONALE D'ADDICTOVIGILANCE CONCERNANT LES TRYPTAMINES EMERGENTES (1^{ER} RAPPORT)

CEIP-A rapporteur	Montpellier
Période couverte par le rapport	Jusqu'au 31/12/2024
Date du rapport	10/04/2025

Introduction

Parmi les nouveaux produits de synthèse, la circulation des substances dérivées des tryptamines (« Nouveau Produit de synthèse (NPS)-tryptamines ») ne semble pas prépondérante actuellement mais leur émergence sur le territoire a conduit à proposer la réalisation d'un état des lieux. Ces substances sont habituellement utilisées pour leurs propriétés hallucinogènes liées à la présence d'un noyau indole dans leur structure chimique. D'un point de vue pharmacologique, elles ont un effet agoniste sur les récepteurs sérotoninergiques (principalement 5HT_{2A}). Les tryptamines de synthèse dérivent de la tryptamine naturelle dont la structure chimique a été modifiée avec l'ajout de groupe(s) de substitution en position 4 ou 5, ce qui augmente les effets attendus mais également les effets indésirables de ces substances.

Suite à la présentation de plusieurs Signalements Marquants en Addictovigilance (SIMAD), l'ANSM a proposé d'ouvrir une enquête nationale d'addictovigilance afin d'évaluer les risques liés à l'usage de ces substances.

Méthode

Les données du réseau des centres d'addictovigilance ont été analysées : Notifications Spontanées (NotS) et Divers Autres Signaux (DivAS) sur la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2024. La requête dans l'Application nationale de Pharmacovigilance-addictovigilance (ANPV) a été réalisée avec le nom de famille de substances « NP-Tryptamines ». Ont été exclus de l'analyse les cas rapportés avec les ergolines (LSD, LSA), sous-classe des tryptamines.

Les outils épidémiologiques du réseau pour lesquels les données ont été extraites sont les enquêtes annuelles OPPIDUM¹ (2020-2023), DRAMES² (2020-2022) et soumission chimique (2020-2022).

Une analyse de la littérature et des sites internet a également été réalisée.

Les données issues du dispositif SINTES³ sur la même période transmises par l'OFDT⁴ ont été également analysées.

Résultats et discussion du rapporteur

Sur la période étudiée (01/01/2020 au 31/12/2024), 27 NotS ont été rapportées au réseau des centres d'addictovigilance avec des NPS-tryptamines. Ces NotS concernent principalement des hommes (77,7%), avec un âge moyen de 25 ± 4.2 ans. Un critère de gravité est présent dans 59,25% des NotS. Des antécédents de troubles psychiatriques sont mentionnés dans 30,3% des NotS.

¹ Observation des Produits Psychotropes Illicites ou Détournés de leur Utilisation Médicamenteuse

² Décès en Relation avec l'Abus de Médicaments Et de Substances

³ Système d'Identification National des Toxiques Et Substances

⁴ Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives

Au total, 30 substances appartenant à la classe des dérivés de la tryptamine parmi les 27 NotS ont été identifiées. Les NPS-tryptamines identifiées dans les NotS sont principalement des tryptamines substituées en position 5 (50%), puis les dérivés de la DMT (20%), les tryptamines substituées en 4 (20%), puis les dérivés de l'AMT (10%). Dans 40,7% des cas, la NPS-tryptamine était la seule substance consommée. Lorsqu'elle était utilisée en association avec d'autres produits, il s'agissait principalement d'autres NPS (55%), principalement des stimulants (63% des NPS).

Ces substances sont principalement achetées sur Internet (53,8%). Lorsque précisés, (1) les voies d'administration étaient orale (2 cas) inhalée (5 cas), nasale (2 cas) ou en parachute (1 cas), et (2) les effets recherchés étaient stimulants (3 cas) ou hallucinogènes (5 cas).

Les principaux effets indésirables rapportés ont été des troubles de l'usage (27%) et des troubles neurologiques (36%) dont 3 comas. Les troubles psychiques représentaient 14% des cas. Dans 3 cas des signes évocateurs d'un syndrome sérotoninergique étaient présents.

L'évolution a été favorable dans 16 cas (64%) ; aucun décès n'a été rapporté parmi les NotS.

Concernant les outils épidémiologiques des centres d'addictovigilance, 2 mentions de NPS-tryptamines ont été identifiées dans les enquêtes OPPIDUM 2020 et 2021 : il s'agit du 5-MeO-DMT et 5-MeO-MiPT.

Dans l'enquête DRAMES, un seul décès a été rapporté. Les analyses toxicologiques ont permis de retrouver l'implication de la 5-MeO-DMT (NPS-tryptamine), de la 3-MeO-PCE et de la 2-Fluoro-Deschlorokétamine (2-FDCK) (dérivés de la kétamine).

Aucun cas de soumission chimique avec un NPS-tryptamine n'a été rapporté sur la période.

Dans la littérature, plusieurs publications récentes rapportent des intoxications parfois fatales après usage de ces substances dont un cas de décès rapporté avec la 5-MeO-DiPT.

Conclusion du rapporteur

Bien que le nombre de notifications rapportées au réseau des centres d'addictovigilance soit limité, l'usage de ces substances de synthèse est en augmentation avec un cas de décès rapporté dans l'enquête DRAMES et également des cas de décès rapportés dans la littérature. Il semble important de contrôler l'usage de ces produits.

En conséquence, le rapporteur propose :

- une évaluation des risques liés à l'usage de ces dérivés à un rythme triennal (sauf signal particulier) ;
- une mise sous contrôle national des « NPS-tryptamines » non encore contrôlées en France et identifiées à partir des notifications spontanées de ce rapport, selon les critères de l'OMS⁵ (données pharmacologiques, effets indésirables chez l'Homme, potentiel d'abus, conséquences en terme de santé publique du fait de l'existence de confiseries en contenant).

Pour rappel, les substances DMT, DET, étryptamine, psilocine (ou 4-OH-DMT) sont déjà inscrites sur la liste des stupéfiants au niveau national.

⁵ Organisation Mondiale de la Santé